Tipografia, 72, rue des Prairies, Paris (20e).
Gerente : FERANDEL.

194

Comme au temps des Tzars

L'EXIL et la PRISON

PARFOIS LA MORT

Contre les Meilleurs Révolutionnaires

PRIX : UN FRANC

Comité International de Défense Anarchiste
72, RUE DES PRAIRIES, PARIS-XXe

Achetez vos Livres

à la

Librairie Sociale Internationale

PARIS - 72, RUE DES PRAIRIES - PARIS

Cette librairie n'est point une entreprise commerciale. C'est un merveilleux outil de propagande forgé par les anarchistes dans le but de mieux répandre la littérature libertaire si abondante mais trop peu connue encore du grand public.

LA LIBRAIRIE SOCIALE INTERNATIONALE

possède de multiples ouvrages en langues italienne, espagnole et russe.

Cette Librairie vend aussi les œuvres des meilleurs écrivains, quelque soit le sujet traité : philosophie, sciences, etc....

D'AILLEURS, C'EST BIEN SIMPLE : ALLEZ LA VISITER OU DEMANDEZ SON CATALOGUE.

PRÉAMBULE

Qui que tu sois, Lecteur, les auteurs de cette brochure ne te demandent qu'une chose : d'étudier sans parti pris les faits et les documents que tu y trouveras, d'en tirer les conclusions qui s'imposeront, et d'agir en conséquence.

Les auteurs te garantissent l'exactitude rigoureuse de ces faits et documents. C'est là leur unique prétention. Car, pour que tu AGISSES, *il faut d'abord que tu* SACHES. *Le reste est l'affaire de ta propre conscience.*

*
* *

Tout ce que tu liras dans cet exposé, te paraîtra, peut-être, incroyable. Pourtant, telle est la stricte vérité. De plus, cette vérité ne date point d'hier. Voici bientôt dix ans que les effroyables persécutions politiques en Russie bolcheviste sont devenues des faits divers journaliers relatés assez souvent, et avec force précisions, par la presse de tous les pays.

La présente brochure réunit en un seul faisceau une documentation importante, précise, irréfutable, sur les persécutions politiques en Russie « des Soviets ». Elle s'occupe non pas des persécutions de ceux qui s'opposent activement à la révolution, mais uniquement de la

répression féroce qui s'abat sur les révolutionnaires : *les anarchistes, les syndicalistes révolutionnaires, les ouvriers et les paysans révolutionnaires hors parti, etc...*

Toute la documentation est puisée à la meilleure source : législation bolcheviste, pièces officielles, lettres des camarades emprisonnés ou déportés, témoignage sûr des exilés ou des fugitifs, etc...

Puisse-t-elle donc, cette brochure, contribuer à ouvrir, enfin, les yeux aux milliers de travailleurs occidentaux dupés et poussés sur une fausse route par les fanatiques de l'abominable idée étatiste-autoritaire ! Puisse-t-elle, aussi, servir de premier pas vers le but envisagé : la réprobation ouvrière mondiale contre les procédés bolchevistes, et la modification du régime qui devra s'en suivre.

Par qui fut accomplie la Révolution d'Octobre 1917

Comme toutes les révolutions d'une grande portée sociale, celle d'Octobre 1917 fut accomplie par un formidable élan et une action vigoureuse des vastes masses travailleuses : ouvrières et paysannes. Ce furent elles qui, dans l'espace de 8 mois, renversèrent consécutivement les régimes : tsariste, libéral et socialiste modéré.

Ce ne fut pas un parti politique, ce ne furent pas des partis politiques qui accomplirent la grande révolution. Le rôle des partis et des groupements de gauche (communistes-bolcheviks, socialistes-révolutionnaires de gauche, anarchistes, maximalistes) fut celui d'*aider* les masses dans leur action.

Il aurait dû rester tel.

Malheureusement, les communistes-bolcheviks, qui surent gagner les sympathies des vastes masses, et qui devinrent, à l'approche d'octobre, le plus fort et le plus influent parti politique, prêchaient l'idée de la conquête du pouvoir politique, celle de l'organisation d'un nouvel Etat et d'un nouveau gouvernement. Malheureusement encore, les masses travailleuses, après avoir accompli leur formidable élan, commirent aussi cette grosse faute : elles prêtèrent foi *à ces idées*, se laissèrent guider par le parti bolcheviste et lui confièrent le sort ultérieur de la révolution.

Cette erreur fondamentale *détermina* la déviation, l'*évanouissement* et la faillite de la révolution.

La logique des Choses

Une fois le pouvoir en mains, et l'Etat installé, le parti vainqueur et le gouvernement « prolétarien » cherchèrent à guider les masses et la révolution, c'est-à-dire, à substituer leur initiative et leur action à celles des masses.

Or, le succès de la véritable Révolution Sociale

exigeant comme condition *sine qua non*, le libre concours des millions d'initiatives, donc la libre activité des masses, — le gouvernement, le parti, le *pouvoir* politique *s'avèrent fatalement incapables d'atteindre ce succès :* impuissants à résoudre les tâches et les problèmes positifs formidables de la Révolution.

Il s'en suit un affaiblissement de cette dernière, son arrêt, son recul. La révolution commence à se débattre au milieu de difficultés de toute sorte. Elle devient stérile.

La stérilité croissante de la Révolution produit deux effets : 1° la croissance de la force et du danger de la contre-révolution ; 2° le mécontentement, la colère, la critique de plus en plus violente du côté des éléments franchement révolutionnaires.

Une lutte s'impose donc au gouvernement, non seulement conre les éléments de la droite, mais aussi *contre ceux de la gauche*.

Ne pouvant pas avancer, la Révolution recule. Plus elle recule, plus vigoureuses deviennent les critiques. Croyant indispensable son maintien au pouvoir, s'aveuglant de plus en plus, le gouvernement riposte par des mesures de répression, par des persécutions. Plus les critiques se font sentir, plus sévèrement sévit le gouvernement. Toute son action se trouvant en contradiction flagrante avec ses tâches et ses promesses, il est acculé, en même temps, à cacher ses actes, à *mentir*, à *tromper*.

Tel est le résultat d'une révolution ratée par suite de l'instauration d'un pouvoir politique, d'une Autorité, d'un Etat et d'un gouvernement.

Les Persécutions contre les Anarchistes et autres Révolutionnaires de 1918 à nos jours

Les persécutions des anarchistes et autres révolutionnaires commencèrent dès que le gouvernement bolcheviste se sentit assez d'aplomb pour pouvoir les entamer sans gros inconvénients. Il s'y prépara de longue date, méthodiquement. Infiniment plus faible que le gouvernement, le mouvement anarchiste devait y succomber fatalement.

En avril 1918, six mois après la Révolution d'Octobre, l'organisation libertaire de Moscou succomba sous les coups de la répression déclanchée. Ce fut la première attaque gouvernementale contre ceux qui croyaient de leur devoir ne pas laisser la révolution dévier et s'éteindre.

Cherchant à peindre, dans la présente brochure, surtout l'état des choses *actuel*, nous nous bornerons à signaler que ces fameux jours de printemps 1918 servirent de point de départ d'une vaste et violente campagne contre le mouvement anarchiste et révolutionnaire en général, durant les années suivantes, sur toute l'étendue de la Russie.

Il ne serait pas exagéré de dire que, dans ces années, c'est toute la Russie révolutionnaire que le pouvoir bolcheviste emprisonna et décima.

Il va de soi qu'à partir de cette époque, la presse libertaire et révolutionnaire en général est étouffée. Toutes réunions, conférences ou congrès non bolchevistes sont absolument prohibées.

En réalité, l'anarchisme, l'idée anarchiste et la parole anarchiste sont à partir de 1919 déclarés hors la loi en Russie.

Cependant, au cours de ces premières années, les persécutions gouvernementales revêtaient encore un caractère chaotique, désordonnée. La Vétchéka frappait, emprisonnait, déportait, exécutait un peu au petit bonheur et au hasard.

A partir de 1922, le gouvernement chercha à y mettre un certain ordre. Peu à peu, son activité répressive acquit une certaine régularité et aboutit à un *système* qui est appliqué, aujourd'hui, d'une façon presque automatique.

C'est ce système et ses effroyables effets que nous allons maintenant étudier.

La Guépéou. — Les procédés judiciaires et la législation

Comme nous le prouverons par la suite, il existe en Russie, une police politique appelée GUÉPÉOU, *travaillant dans le secret, qui a le droit d'arrêter des ouvriers*

secrètement, de les juger secrètement, sans avocats ni témoins, de les condamner secrètement à des peines variant entre trois ans d'exil et allant jusqu'à cinq ans de prison, et enfin de renouveler secrètement ces peines aussi longtemps que bon lui semble.

C'est bien là le point principal de la question. Le caractère odieux du régime appliqué aux exilés et aux emprisonnés n'est en effet qu'une circonstance aggravante, car si même la vie dans les prisons russes avait le caractère d'humanité sous lequel la présentent les officiels et leurs thuriféraires, il n'en resterait pas moins que des prolétaires peuvent être enlevés à leur classe et privés du droit de lutter pour celle-ci sur une simple appréciation de quelques fonctionnaires.

La *Guépéou* (abréviation de l'Administration politique de l'Etat) succéda à la Tchéka, nom donné à une Commission extraordinaire combattant la contre-révolution et la spéculation et qui fut instaurée dans les premiers mois de la Révolution. La *Tchéka* était constituée, à son début, par un noyau de militants communistes ayant fait leurs preuves dans la lutte contre le starisme et qui jouissaient de la confiance illimitée du Comité Central du Parti Communiste Russe. Tels étaient les DJERZINSKI, les IAGODA, les PETERS. Ces gens reçurent pleins pouvoirs pour désigner qui bon leur semblerait pour augmenter leur personnel; ces hommes, ainsi que leurs subalternes, reçurent le droit d'appliquer les peines qui leur paraîtraient appropriées à toute personne

se trouvant sur le territoire russe; le châtiment variait entre l'exil et allait jusqu'à la peine de mort. Les communistes justifiaient ces dispositions, à cette époque, par la nécessité de réagir, rapidement, contre les nombreux complots menaçant la révolution russe, qui était en ce moment aux prises avec de nombreux adversaires.

Mais dès la fin de la guerre civile, c'est-à-dire, dans les derniers mois de 1921, cette argumentation disparaissait et elle n'a plus aucune valeur aujourd'hui, six ans après la fin des opérations militaires. Le gouvernement russe le sentit lui-même, car dès 1921, il transforma la *Tchéka* en *Guépéou,* en limitant ses droits d'après les décrets publiés dans les *Isvestia* du 8 Février 1922 et du 17 Octobre 1923. Ces documents, qu'il est aisé de se procurer, constituent une preuve indiscutable. Il est étonnant, que des hommes aussi éminents que Romain Rolland puissent les passer sous silence lorsqu'ils affirment n'avoir pu contrôler l'existence de la justice administrative en Russie.

La *Guépéou* n'appliqua donc plus ou presque plus la peine de mort à des ouvriers libertaires ou syndicalistes. Nous disons *presque* plus car l'exécution de Léon NOIR, de Fanny BARON, fut faite dans les derniers mois de l'existence de la *Tchéka,* par sentence administrative, c'est-à-dire, sans défense, ni débats publics; il en est de même pour David KOGAN et ACHTIRSKI dont la mise à mort fut longtemps dissimulée. Il y avait là un changement de procédés comparativement au

sort de Léon Noir et de ses compagnons, qui fut annoncé publiquement dans les journaux officiels russes de l'automne de 1921.

La *Guépéou* comprend de nombreuses sections. Elle combat le banditisme, la corruption, l'espionnage, l'activité des polices étrangères, les machinations des prêtres qui, sous couvert de religion, s'efforcent d'aider des tentatives de restauration monarchiste. Mais par contre, il existe dans la *Guépéou* une section dite des « Opérations secrètes », qui, à côté de la lutte menée contre les partis socialistes, combat, également, les groupes anarchistes, les groupes communistes de gauche, tels que la « Vérité Ouvrière » et le « Groupe Ouvrier de 1923 » et les grèves et mouvements économiques de la classe ouvrière. L'existence de cette section apparaît nettement dans les déclarations faites par de nombreux anarchistes et syndicalistes bannis à l'étranger, tels que VOLINE, FLECHINE, LAZAREVITCH, etc...

Jamais, la *Guépéou* ne présente, ni à l'ensemble de la classe ouvrière, ni aux élus de celle-ci, des rapports sur son activité. L'unique information officielle à ce sujet consiste en de très brefs communiqués, donnés à de grands intervalles et se rapportant presque exclusivement à des affaires concernant l'activité des espions étrangers ou des éléments monarchistes. En effet, depuis l'exécution de Léon NOIR et de Fanny BARON, aucune donnée n'a jamais été publiée sur les condam-

nations d'anarchistes et d'ouvriers révolutionnaires. Rien ne fut publié au sujet de l'emprisonnement de MIASNIKOV, des adhérents de la « Vérité Ouvrière » et du « Groupe Ouvrier de 1923 » qui étaient pourtant des membres du Parti Communiste Russe. Ainsi, il est curieux de constater que dans une brochure faite il y a plusieurs années par ZORINE, contre le Groupe ouvrier, la préface affirmait que les renseignements contenus dans cette brochure avaient été aimablement fournis par les camarades AGRANOV et SLAVIATINSKI, mais en taisant, soigneusement, que c'étaient là deux juges d'instruction de la *Guépéou*.

La *Guépéou* se renseigne tout d'abord par un réseau d'agents secrets. Mais elle profite, également, de l'obligation faite à tous communistes, par la discipline du Parti, de soutenir le gouvernement russe et d'aider donc la police de celui-ci. Cette extension monstrueuse du mouchardage ressort particulièrement d'une lettre d'étudiant citée dans un des numéros de la « *Pravda* » de 1924, qui suppliait de ne pas l'obliger à donner le nom de ceux qui lui avaient remis la lettre de Trotski au Comité Central.

Lorsque des renseignements suffisants ont été recueillis par l'intermédiaire des agents secrets, des membres des cellules, par le directeur de l'usine, l'affaire est confiée à un juge d'instruction. C'est ce fonctionnaire qui, d'accord avec son chef de section, juge si oui ou non l'arrestation est nécessaire. Il lance alors

un ordre d'arrestation numéroté, contresigné par un fonctionnaire responsable, et qui permet, non seulement l'arrestation de la personne visée, mais aussi la perquisition de son domicile. Fréquemment, après l'arrestation, la G.P.U. laisse dans le logement visité un groupe d'agents, qui arrête toute personne se présentant à ce domicile. C'est ainsi que des personnes absolument inoffensives se voient traînées en prison, sans que jamais se pose la question d'une indemnité à accorder pour les troubles et dommages causés par une détention injuste.

Le premier interrogatoire a lieu dans les 48 heures. L'obligation de présenter un acte d'accusation dans les 14 jours qui suivent l'arrestation est respectée dans la grande majorité des cas. Toutefois, cet acte d'accusation ne ressemble pas à ceux présentés dans les pays occidentaux : il représente une simple note signifiant à l'accusé qu'il aurait porté atteinte à tel ou tel article du code.

Dans aucune affaire examinée et jugée par la G.P.U. il n'y a d'avocats. Toutes les dépositions que nous avons examinées à ce sujet concordent absolument sur ce point. D'ailleurs, l'acte d'accusation n'entre pas dans les détails qui permettraient de révéler les circonstances du délit ou d'en discuter les preuves.

Quant aux témoins, il dépend entièrement du juge d'instruction, de convoquer ou de ne pas convoquer

ceux que l'accusé pourrait citer pour démontrer son innocence.

Dans un délai maximum de trois mois, le juge d'instruction présente son rapport et ses conclusions à une conférence spéciale du Collège de la *Guépéou* ou bien à une autre conférence spéciale auprès du Ministère de l'Intérieur, comprenant à côté des représentants de la *Guépéou*, des fonctionnaires désignés par le Procureur de la République et des employés du Ministère des affaires intérieures. Ces conférences tranchent le cas en l'absence de l'accusé, après lecture du rapport du juge d'instruction. La discussion des cas est forcément limitée, étant donné la grande quantité de ceux-ci, expédiés en une séance. L'existence de ces conférences est constatée dans les décrets gouvernementaux déjà cités plus haut, ainsi que par de nombreuses dépositions.

La sentence n'est jamais publiée, ni dans la presse officielle, ni dans les publications judiciaires spéciales. La publication se réduit à un extrait du procès-verbal de la séance. Elle comporte deux parties, l'une signalant que le cas de l'accusé a été porté à l'ordre du jour, l'autre énonçant le terme d'exil, ou de prison, désignés hypocritement comme « isolateur politique » ou « camp de concentration ». Ces sentences ne comportent pas d'exposé des motifs. L'unique appel peut se faire par un recours au Procureur de la République qui, lui non plus, n'expose jamais publiquement les raisons qui l'in-

citent à remettre ou à refuser la révision de l'affaire. Théoriquement, les condamnations varient entre trois ans d'exil et cinq ans de prison au maximum. En réalité les peines sont de *durée illimitée*. En effet, une fois le terme fini, l'accusé, par le même procédé de justice administrative, est de nouveau présenté à son juge d'instruction. Suivant l'attitude du prisonnier, le juge fixe un nouveau terme ou, en cas de renoncement à ses convictions, ordonne la libération. Les prisonniers qui consentent à affirmer publiquement qu'ils renoncent à leurs convictions libertaires ou syndicalistes, voient cette déclaration publiée dans la dernière page de la « Pravda » ou des « Isvestia », sous la rubrique de « démission des partis anti-soviétiques ». Parfois, le renoncement ne suffit pas pour obtenir la libération. Ainsi l'ouvrier social-démocrate BIELOVODSKI, de l'usine d'ASSAI de Rostov sur le Don, prêt à signer n'importe quelle déclaration de renoncement, se vit pourtant ramener à la prison de SOUSDAL, pour avoir refusé de donner des renseignements concernant d'autres personnes.

Les prisonniers qui refusent de renoncer à leurs opinions, ou qui donnent des réponses évasives, voient leur peine prolongée généralement d'exil après l'emprisonnement. Nous ne connaissons que le cas d'ASKAROV, qui, après avoir terminé son temps à Potchef, put séjourner à Moscou. Par contre, dans la totalité des autres cas qui nous sont connus,

la peine fut renouvelée. Nous l'avons constaté pour BARON, KABAS, LEBEDIEV, ZUCKERMANN, BIELLAEV, CHKOLNIKOV, ZILBERG et tant d'autres, tous ouvriers libertaires ou syndicalistes.

En dehors des décrets du 10 Août 1922 et du 3 Janvier 1923, établissant le droit de la G.P.U. de condamner administrativement à l'exil, nous avons eu en France, deux occasions de constater d'une façon absolument précise l'existence de cette justice administrative dans deux cas où elle fut confirmée par des fonctionnaires russes responsables.

1° En 1926, une délégation comprenant de nombreux syndiqués unitaires se rendit auprès de RAKOVSKI, ambassadeur russe, pour obtenir des précisions sur le cas de l'ouvrier LAZAREVITCH. Rakovski commença son exposé en disant qu'il existait en Russie une justice administrative et une justice publique. Il provoqua ainsi la répartie d'un délégué, condamné autrefois dans les colonies, qui ne put se retenir d'établir cette analogie entre la République Russe et les possessions coloniales de la République Française. Cet aveu peut être confirmé par des militants suffisamment connus, comme : CHAMBELLAND du Syndicat des Comptables, KERAUDY de l'Eclairage, Marthe BIGOT de l'Enseignement, et d'autres.

2° Une délégation du Comité International de Défense Anarchiste, se rendit en décembre 1926, à l'Ambassade Russe. Elle fut reçue par DAVTIAN, Conseiller d'ambassade, qui dit, nettement, dans ses explications : « Nous appliquons la justice administrative aux anarchistes, sans les juger, et nous continuerons à le faire ». Cette réponse fut rapportée dans le *Libertaire* et dans le *Diolo Trouda*.

La peine la moins dure, tout au moins au point de vue matériel, appliquée par la G.P.U., consiste dans le bannissement à terme ou illimité, écartant l'accusé du territoire russe. Il y a actuellement, dans les pays d'Europe Occidentale, une vingtaine d'anarchistes et de syndicalistes russes, qui ont été l'objet d'une pareille condamnation et qui sont prêts à confirmer ce fait, ne serait-ce que pour dissiper les doutes des Roland et des Barbusse. Citons quelques noms : VOLINE, FLECHINE, LAZAREVITCH, STEIMER, MAXINOV, Marc MRATCHNY, FELDMANN, CHAPIRO. Ces personnes ont été prévenues que conformément aux dispositions du Code russe, elles sont passibles de *MORT* au cas où elles rentreraient en Russie, sans autorisation.

*
* *

Nous complétons ce qui précède par le texte *in-extenso* d'un Décret concernant l'exil administratif :

DÉCRET SUR L'EXIL ADMINISTRATIF

promulgué par le Comité Panrusse Central Exécutif des Soviets

Exil Administratif.

Le Comité Central Exécutif Panrusse décrète :

1° L'exil administratif à l'étranger ou dans certaines

régions de la République est établi afin d'isoler des personnes ayant des rapports avec des actes contre-révolutionnaires, au sujet desquelles une autorisation d'isolement dépassant une période de deux mois aurait été demandée au présidium du Comité Central exécutif panrusse, dans les cas où il est possible d'éviter l'emprisonnement;

2° Une Commission spéciale du Commissariat du peuple aux affaires intérieures fonctionnant sous la présidence du Commissaire du Peuple aux affaires intérieures et avec la participation d'un représentant du Commissariat du Peuple aux affaires intérieures et du Commissarit du Peuple de la Justice, ratifiée dans ses fonctions par le Présidium du Comité Central Exécutif Panrusse, est chargée des cas se rapportant à l'exil de certains individus;

3° Les sentences d'exil de chaque personnalité doivent être accompagnées de l'énumération détaillée des raisons motivant l'exil;

4° La sentence de l'exil doit indiquer la région de l'exil ainsi que le terme fixé;

5° La liste des régions destinées à l'exil est ratifiée par le présidium du Comité Central exécutif panrusse d'après les indications de la Commission spéciale;

6° Le terme de l'exil administratif ne peut pas dépasser trois ans;

7° Les personnes auxquelles l'exil administratif est

appliqué sont privées pour la durée de l'exil du droit de vote actif et passif;

8° Les personnes exilées dans une certaine région sont placées sous la surveillance des organes locaux de la *Guépéou* qui fixe le lieu de résidence de l'exilé dans la région;

9° L'évasion d'un lieu d'exil, ainsi que celle commise pendant la route vers l'exil est punie par la Loi, conformément à l'article 95 du Code criminel.

Le Commissariat du Peuple aux Affaires Intérieures promulguera des instructions détaillées, basées sur le présent décret adressées aux autorités locales.

(SIGNATURES) :

KALININE,

Président du Comité Central Exécutif Panrusse.

A. YENUKIDE,

Secrétaire du Comité Central Exécutif Panrusse.

10 Août 1922.

Publié dans les *Izvestia* du Comité Central Panrusse des Soviets, N° 185, 18 Août 1922.

L'Exil et les prisons

(*Aperçu général*)

L'exil administratif se pratique dans les endroits les plus éloignés de la Russie, aussi bien dans les régions chaudes et marécageuses du Turkestan, dans les environs de TACHKENT, que dans l'extrême Nord russe, et

dans les endroits les plus éloignés de la Sibérie, les régions de NARYM et de TOUROUKHANSK. Dans certains villages où se trouvent les exilés, à en juger d'après les lettres, la poste n'arrive que deux fois par an. Certaines de ces agglomérations ne comptent que 4 à 5 huttes. Souvent les exilés souffrent du scorbut, causé par la longue inaction, à laquelle ils sont forcés, pendant le long hiver arctique. La base de la nourriture dans ces localités est le poisson, et le pain noir de seigle lui-même y est un luxe. Là-dessus viennent se greffer les difficultés de logement. Souvent, lorsque des exilés parviennent, après de nombreuses périgrinations, à s'installer, il suffit du bon plaisir d'un fonctionnaire local pour réquisitionner leur habitation. Les exilés sont obligés de se faire contrôler chaque semaine. Il arrive fréquemment que lorsqu'ils trouvent du travail, les autorités de la *Guépéou* locale ordonnent leur déplacement, et le calvaire des étapes recommence. Souvent aussi la *Guépéou* du lieu fait pression sur ceux qui seraient disposés à les occuper, pour les priver de gagne-pain. Certaines lettres signalent que parfois la G.P.U. menaçait de déplacer les exilés s'ils ne voulaient pas donner des renseignements sur leurs camarades.

Plus loin, dans la liste des victimes, nous verrons de nombreux cas d'exilés punis pour avoir écrit à des anarchistes à l'étranger et leur avoir fait connaître leur situation pénible.

Toutes les lettres d'anarchistes exilés dont nous disposons pourront être soumis à l'examen d'une commission mixte.

Les prisons où sont enfermés les libertaires et les syndicalistes, n'ont jamais été visitées par des délégations étrangères. Celles-ci sont généralement conduites à Sokolnikl, Lefortovo, certaines sections de Boutirki, contenant des prisonniers de droit commun. On leur fait également visiter la prison des social-démocrates à Tiflis; mais jamais les prisons dont les noms suivent, n'ont reçu la visite des délégations étrangères.

1° *Camp de Solovki.* — Ce lieu d'emprisonnement a été souvent cité à l'étranger. La fusillade qui s'y produisit en décembre 1923, attira l'attention de l'opinion ouvrière sur cette prison. Le gouvernement russe trouva plus habile de la supprimer. TOMSKY, dans une conversation avec une délégation franco-belge, se vanta de la liquidation de cette prison comme d'une preuve de la magnanimité du gouvernement russe. Il ne se trouva pas un délégué pour demander quel était le sort réservé aux ex-prisonniers. En réalité ils furent tous transférés dans les prisons de Tobolsk et de Verkné-Ouralsk. En réalité, il n'y eut donc pas de liquidation. Le côté le plus pénible de Solovki était la longue nuit arctique et l'isolement de ces Iles pendant neuf mois de l'année. Toutefois, dès que le silence se fit à nouveau sur la situation des emprisonnés russes, le gouvernement renvoya là-bas des anarchistes en les affublant de l'étiquette de condamnés de droit commun. Une lettre de

la prison de Tobolsk y signale également la présence d'ouvriers détenus pour faits de grèves.

2° *Prison de Verkné-Ouralsk.* — On y signale la présence de 60 anarchistes et de 22 sans-parti. Le régime y est analogue à celui de Sousdal, qui sera exposé par la suite en détail. La seule différence est qu'on y maintient les prisonniers par huit dans la même cellule.

Un incident grave se produisit dans cette prison en février de cette année. Un ouvrier sans parti BELIANKINE, qui travailla autrefois à l'usine DYNAMO à Moscou, fut enfermé avec des social-démocrates géorgiens, ne comprenant pas la langue russe. Signalons en passant cette aggravation du régime des prisons réservé à un ouvrier. Béliankine demanda d'être installé avec des détenus russes. On refusa. Alors, il fit pendant 17 jours la grève de la faim. On eut recours à l'alimentation forcée, ce qui provoqua une protestation collective. Les gardiens envahirent les cellules, battirent les détenus; plusieurs femmes restèrent sans connaissance et deux détenus social-démocrates moururent des suites des coups (LESTCHINSKI et SMIRNOV).

3° *Prison de Tobolsk.* — Là aussi au début de 1927 se produisit un incident causé par le refus répété de la garde de laisser vider les tinettes de la cellule. Les détenus furent obligés de les vider dans le couloir. Le chef de la prison annonça une punition collective : la privation de la sortie à l'air. Après huit jours

d'une grève de la faim, à laquelle prirent par tous les prisonniers, la punition fut rapportée. Toutefois, deux anarchistes, AXEEROD et GOURIEVITCH, furent emmenés à Moscou sous le prétexte d'une révision de leur affaire. En réalité, dès leur arrivée là-bas, ils furent retenus comme responsables de mutinerie et envoyés à Solovki, cette fois-ci comme détenus de droit commun.

4° *Prison de Jaroslawe.* — Ici, un détenu paysan, GRIGORIEV, fut réduit, par le régime de la prison, à tenter de se donner la mort en se brûlant vif sur son matelas de paille.

5° *Prison de Sousdal.* — Cette prison est disposée dans un ancien monastère. Elle servait au gouvernement tsariste pour y enfermer ses adversaires religieux. Actuellement elle comprend deux corps de bâtiments, un nouveau et un vieux. Ce dernier est tellement humide que l'administration est obligée d'y faire du feu en plein été, pour empêcher les champignons de couvrir les murs. Les détenus sont enfermés par deux, par trois, ou seul en cellule. La sortie à l'air se fait par groupe de huit. Il est très difficile d'obtenir l'autorisation de passer d'un groupe à un autre. La sortie à l'air dure deux heures en hiver et trois heures en été. Elle se fait dans une cour clôturée de murs de 4 mètres de haut. La nourriture dans cette prison est absolument insuffisante. Pourtant, il est défendu aux détenus de constituer une caisse commune pour améliorer leur alimentation. L'administration refuse de réparer à

ses frais les vêtements et les chaussures des prisonniers. On conçoit que tout le poids de cette mesure se répercute avant tout sur les détenus ouvriers. Autrefois les prisonniers étaient autorisés à écrire trois lettres par mois et à recevoir trois réponses. Actuellement, d'après les derniers renseignements des comités, on ne permet plus qu'une lettre en trois mois, et encore elle doit être adressée à des parents portant le même nom que le détenu. Ainsi la compagne dont le mariage n'a pas été régularisé, est privée de la possibilité de correspondre. Le silence est de rigueur dans cette prison. Cette mesure ne peut être justifiée par aucun motif, étant donné qu'il s'agit de détenus faisant leurs peines et ne pouvant par conséquent pas s'entendre pour combiner leur déposition.

Le service médical à Sousdal est absolument négligé. Le médecin est complètement soumis au commandant. Ainsi, quelques jours avant la mort d'un détenu, le médecin trouva nécessaire d'ordonner son transfert dans la partie ensoleillée du bâtiment. Le commandant refusa son autorisation et c'est son avis qui l'emporta. Un autre détenu, perclus de rhumatismes, fut reconnu par le médecin comme devant être absolument transféré dans une cellule d'étage supérieur, plus sèche ; pourtant, le commandant refusa et eut raison contre le médecin.

6° *Prison de Boutirki.* — Les libertaires et syndicalistes condamnés administrativement y sont parqués

dans les bâtiments cellulaires des hommes et des femmes. Chaque cellule mesure trois pas de large sur 6 de long. C'est le régime cellulaire dans toute sa rigueur. La sortie à l'air dure une heure pour les détenus politiques. D'alileurs, la différence entre le régime des détenus politiques et ceux de droit commun est très minime, à savoir : une promenade un peu plus longue, et une nourriture légèrement meilleure. Obligatoirement, la lumière doit continuer à brûler toute la nuit dans la cellule, aggravant encore l'insomnie des prisonniers. Il est défendu de se montrer aux fenêtres, ainsi que de parler et de chanter. L'administration ne fournit ni couverture, ni draps, ni traversins. Elle se refuse également de remettre des vêtements et du linge, ou de faire la réparation des chaussures. Encore une fois, ce sont les détenus ouvriers qui souffrent avant tout de ces refus. Il dépend entièrement de la G.P.U. de supprimer en fait la correspondance des prisonniers, en affirmant simplement qu'il ne leur en arrive point. C'est sous ce régime que vit, depuis cinq ans, l'ouvrier libertaire MOTCHENOVSKI. Il est important de signaler que, contrairement aux condamnés monarchistes ou espions, dont la condamnation a été prononcée par des tribunaux réguliers, MOTCHENOVSKI subit le régime appliqué aux détenus administratifs. Le député anglais, bien connu, LANSBURY, qui visita en 1926 la prison de Boutirki, ne passa pas par le corps de bâtiment cellulaire, et put ainsi écrire une appréciation admirative et élogieuse.

7° *Prison intérieure de la « Guépéou »*. — Le régime de cette prison présente une contradiction bizarre. D'une part, des apparences d'hygiène, un parquet reluisant, des murs propres, et à côté de cela, pas une minute de sortie à l'air pour les détenus, pendant des périodes s'étendant jusque trois ou quatre mois. D'une part, les gardiens ne sont pas autorisés à tutoyer les détenus, et de l'autre, ils ont pour devoir de les surveiller continuellement par des ouvertures percées dans la porte. Cette surveillance est confiée à des gardiens aussi bien pour des détenus femmes que hommes. Le secours médical y est complètement illusoire, au point que l'on refuse aux détenus fiévreux d'établir leur température par thermomètre. Le règlement stipule, en toutes lettres, que les sentinelles ont le droit de tirer sans avertissement, sur tout détenu qui se montrerait aux fenêtres. Le silence absolu est de rigueur. La peine du cachot est prévue pour ceux qui porteraient atteinte à cette règle. On aggrave la peine du cachot en ne laissant, pour tout vêtement, à ceux qui y sont enfermés, que leur linge de corps en plein hiver.

La nourriture se réduit à une gamelle de soupe aux choux à midi, dans laquelle nagent quelques bouts de viande; le soir une gamelle de gruau. Pour dormir, les détenus se voient accorder une paillasse sale, qui passe d'un détenu à l'autre. L'administration n'accorde ni couverture ni literie.

Quelques Anarchistes et Syndicalistes Révolutionnaires victimes du Pouvoir Bolcheviste

La présente liste de victimes du gouvernement bolcheviste est loin d'être complète. Elle figure ici à titre d'exemple seulement. Nous n'y citons que quelques cas typiques. D'ailleurs, plusieurs listes pareilles ont déjà été dressées par divers journaux, revues, bulletins, etc...

Rien de plus effrayant que le sort de centaines de nos camarades traînés, durant de longues années, de prison en prison, d'un lieu de déportation à un autre, sans jugement, sans raison plausible, sans espoir d'en sortir un jour, endurant des souffrances physiques et morales des plus terribles.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Lecteurs sur les précisions que nous fournissons pour chacun des cas cités. En effet, nous indiquons partout les noms, les lieux, les dates exacts. Nous le faisons exprès, pour écarter toute possibilité de méfiance ou de doute. Nous invitons tous ceux qui hésitent à prêter foi à nos révélations, à intervenir pour qu'un contrôle sérieux et impartial des faits cités soit établi. Loin de chercher à éviter une telle vérification, nous la demandons !

La tragédie, et aussi la duperie, n'ont que trop duré. Il est vraiment temps d'y mettre un terme.

Il appartient aux ouvriers et aux révolutionnaires occidentaux d'élever, enfin, vigoureusement leur voix de protestation, d'indignation, de colère, et d'exiger du gouvernement « soviétique » la cessation immédiate de ses exploits et de ses procédés inqualifiables.

***

1° MASLOV (Alexis). — Ouvrier ajusteur mécanicien, travaillant au moment de son arrestation au trust de la mécanique de précision; fut accusé d'avoir fait partie du « Groupe Ouvrier de Moscou », groupe minoritaire, partisan de l'indépendance du syndicalisme révolutionnaire de tout parti politique, mais dont les membres restaient affiliés aux Syndicats officiels. Arrêté, Maslov fut condamné à trois ans de déportation. Il se trouve actuellement à URDA.

2° LAZAREVITCH (Nicolas). — Ouvrier électricien. Fit partie du même Groupe que Maslov. Arrêté, il fut condamné à trois ans de prison, peine commuée, deux ans après, en déportation illimitée. Après l'intervention des organisations syndicalistes de France, exilé à l'étranger en 1926.

3° MOTCHENOVSKI (Théodore). — Ouvrier. Arrêté à Pétrograd en 1922, il fut condamné exceptionnellement par un jugement du « Tribunal » à la peine de mort commuée en dix ans de réclusion. On ne put apporter contre lui comme motif que sa participation à un journal intitulé *Sans autorité* qui ne passait pas par la censure. Se trouve actuellement à la prison de BOUTIRKI (Moscou), en isolation rigoureuse.

4° BELIAIEFF (Nicolas). — Ouvrier. Emprisonné dès 1921 pour ses opinions libertaires. Après avoir terminé son temps de prison, fut exilé à Arkhangel. Arrêté à nouveau en 1926, pour avoir entretenu de la correspondance avec des anarchistes à l'étranger, il fut déporté à KSYL-ORDA (Tourkestan) où il réside actuellement.

Arrêté de nouveau le 2 Octobre 1927.

5° ZUCKERMANN (Moïse). — Ouvrier, arrêté à Moscou vers la fin de 1922 et déporté administrativement pour trois ans aux Solovki, comme anarchiste. Fit à plusieurs reprises la grève de la faim, d'une durée de sept à treize jours. Contracta le paludisme et une affection intestinale. Fut transféré des îles de Solovki à la prison politique cellulaire de Verkné-Ouralsk (Sibérie) où il séjourna jusqu'à expiration de son temps, en 1925. Etant donné son état de santé, il fut placé à l'infirmerie de la prison où il subit une opération. Fut immédiatement après, encore faible et malade, envoyé administrativement pour trois ans en exil dans le village de KOLPATCHEVO, *en Sibérie*. Quoique encore très

malade, il y fut conduit par étapes, ce qui l'obligea à un long et pénible voyage de trois mois.

6° WEGUER (Marie). — Institutrice. Arrêtée en 1921 à Pétrogard pour détention de livres anarchistes. Exilée administrativement pour deux ans à Arkhangel. Y contracta le paludisme. En 1922, après un séjour de six mois, elle réussit à s'enfuir et se cacha sous un faux nom à Pétrograd. Arrêtée de nouveau en Juillet 1923, au cours d'une râfle d'anarchistes, elle fut enfermée à la prison de la *Guépéou,* dans la rue Gorotchovaïa, à Pétrograd, et fut tenue dans une cellule tapissée de liège pendant huit jours). Après une grève de la faim de cinq jours, elle fut envoyée administrativement pour trois ans aux îles de Solovki. Atteinte de paludisme et de scorbut, elle était constamment malade. Le scorbut lui fit perdre toutes les dents. Des Solovki, elle fut envoyée à la prison politique cellulaire de Verkhné-Ouralsk, et exilée ensuite, en 1926, à Arkhangel. Pendant ses années de prison, elle fit plusieurs fois la grève de la faim d'une durée de six à onze jours.

7° ZIGELMANN (Efime). — Ouvrier peintre. Accusé d'avoir eu des relations avec des amis anarchistes à l'étranger. A terminé trois ans d'emprisonnement à Solovki. Fut ensuite exilé à BERDIANSK où il est encore à présent.

8° ZILBERG. — Ouvrier tailleur. Emigra à l'étranger sous le tsarisme. Rentra pour participer à la révolu-

tion russe Prit part à la résistance armée contre les Blancs à Odessa. Travailla plus tard aux usines du trust d'habillement à Moscou. Très estimé des ouvriers de sa corporation, fut pendant un certain temps membre du Bureau syndical de Moscou. Fut désigné ensuite par le Syndicat pour suivre des cours à la Faculté ouvrière. Arrêté en 1923 pour avoir fait partie d'un Cercle d'études lisant les œuvres de certains écrivains anarchistes autorisés par la censure russe. Accomplit trois ans d'exil dans la province de Tobolsk (Sibérie). Après avoir terminé cette peine, fut condamné à nouveau à trois ans d'exil à TVER.

9° SERGUEIEFF (Victor). — Arrêté pour avoir organisé une coopérative paysanne. Exilé à Arkhangel, comme anarchiste, et déporté ensuite plus loin encore, à TIOUMÈNE, pour avoir entretenu de la correspondance avec des anarchistes à l'étranger.

10° IOURTCHENKO. — Ouvrier, membre du Groupe de Karéline, organisation tolérée officiellement à cette époque par le gouvernement russe. Arrêté en 1924 dans la province de Minsk. Comme preuves de sa culpabilité, on confisqua chez lui des œuvres de Kropotkine et de Tolstoï, éditions autorisées par la censure russe. Exilé à ARKHANGEL.

11° LEBEDEFF (Léonid). — Ouvrier. Arrêté au Congrès anarchiste de Kharkov en novembre 1920. Fut promené pendant cinq ans de prison en prison et abou-

tit finalement au camp de concentration des Solovki. Fut envoyé ensuite au hameau de KOLPATCHEVO, district de Narim (Sibérie), où il se trouve actuellement, sérieusement malade et ayant besoin d'une opération.

12° OUSKOFF (Paul). — Ouvrier. Arrêté comme anarchiste à Pétrograd en février 1925. Après une grève de la faim de six jours, qu'il dût abandonner par suite des brutalités et des coups des gardiens, il fut envoyé administrativement pour trois ans au hameau KHANTAIK, district de Touroukhansk (Sibérie).

13° POLIAKOVA (Marie). — Etudiante qui, par la suite, devint ouvrière. Arrêtée le 8 février 1925 à Léninegrad, avec 80 autres ouvriers et étudiants, elle fut, parmi 15 d'entre eux, condamnée à trois ans de prison. Son cas est particulièrement intéressant. Elle avait d'abord étudié à la Faculté de médecine à Moscou. Après trois ans d'études, estimant qu'il était impossible de participer au mouvement ouvrier sans vivre la vie du prolétariat, entra d'abord comme infirmière dans un hôpital de Léninegrad et plus tard s'embaucha en usine.

Protesta contre sa condamnation en faisant la grève de la faim. Fut enlevée de force et à moitié habillée, prit le chemin de Solovki. Avant d'y arriver, dans la dernière prison se trouvant sur le continent, elle fut assimilée aux condamnées de droit commun. Protesta par une nouvelle grève de la faim. Les geôliers la déshabillèrent et la jetèrent en chemise dans le baraquement de droit commun. Ensuite, après avoir été traînée de prison en prison, elle fut finalement installée dans le village de KHANTAIK, district de Touroukhansk (Sibérie).

*
* *

La lettre suivante qu'elle nous écrivit peut donner une idée des conditions dans lesquelles vivent les exilés, dans les régions les plus déshéritées de ce monde. Cette lettre nous est parvenue récemment.

« Chers Amis,

« Le dernier bateau est sur le point de partir, il n'y « en aura pas d'autre cette année. Je profite donc de « cette occasion, peut-être le sort me sera-t-il favorable « et cette messive vous parviendra-t-elle. C'est ce « même bateau qui apporta les vingt roubles que vous « nous avez envoyés ainsi que le colis de vivres pour « ma petite fille... Le temps est mauvais, un vent « terrible souffle et bientôt les mouches blanches (la « neige) voleront autour de nous... Notre éphémère été « est fini ! — de bien pauvres étés nous avons ici... — « Bientôt les nuits polaires seront là : la lumière « du jour ne durera que quatre heures — et nous « n'avons pas d'huile pour notre lampe. Il est « vrai, nous dormirons davantage, mais trop dormir est

« dangereux, car cela prédispose à cette maladie redou-
« table le scorbut (*tsinga*). Les paysans d'ici prétendent
« avoir un moyen sûr de guérison : courir nu-pieds, au
« printemps, sur le *nast* (croûte formée sur la neige par
« la gelée) jusqu'à avoir les pieds tout ensanglantés.
« Ainsi, disent-ils, vous faites sortir le sang vicié et
« êtes guéri. Mais cette prescription semble perdre tout
« crédit, même ici : peut-être parce que le *tsinga* peut
« vous tuer avant le retour du printemps... Bébé court
« et saute autour de moi et m'empêche d'écrire... Elle
« vous remercie pour les aliments que vous lui avez
« envoyés... Les paysans sont déçus dans leurs espoirs,
« et moi de même. Nous n'avons pas eu assez pour
« mettre de côté pour l'hiver. Nous ne vivons à peu près
« que d'espoirs, ici. Au printemps nous avions espéré
« pêcher beaucoup de poissons rouges et blancs, mais
« il n'en fut rien, puis nous espérâmes attraper de gran-
« des quantités de harengs. J'allai en canot sur l'autre
« bord de la rivière et y restai trois semaines, attendant
« l'arrivée des harengs de la mer. Ils ne vinrent pas —
« peut-être sentirent-ils le danger, ou me virent-ils de
« loin ? Je ne sais... Puis nous nous rendîmes à... espé-
« rant d'y trouver du poisson.

« Mais la pluie vint, puis un vent terrible vous rem-
« plissant les yeux de sable et nous nous en retournâ-
« mes, affamés, trempés — et voilà comment nous
« vivons ici. Mais nous espérons...

« Pour le moment, nous avons assez de harengs,

« un peu de pain aussi, mais pas en quantité suffisante ;
« de légumes, de viande ou de graisse, il n'y a pas
« trace, à moins qu'un bateau ne nous en apporte. Et
« il est dur de vivre sans livres. Le papier et les enve-
« loppes sont très, très rares, et il est à peu près impos-
« sible de se procurer des timbres... Mais nous vivons
« et espérons. Actuellement, il pleut à verse. Le ciel
« est gris. Il fait humide incroyablement. Mais la vie
« est quand même curieuse et intéressante. Il n'y a qu'à
« regarder autour de soi. Il serait possible de vivre
« même ici, si l'on était libre d'en partir à volonté...

« Nous vous saluons tous. »

14° POLOSOVA (Tatiana). — Employée à la maison d'édition « Golos Trouda », à Moscou. Arrêtée à la fin de 1923 comme membre du Comité de Secours aux Prisonniers Anarchistes. Condamnée administrativement à trois ans de détention aux Solovki. Transférée de là à la prison politique cellulaire de Verkhné-Ouralsk et, après expiration de son temps, à TVER.

15° REIDMANE (Yourri). — Arrêté en 1923. Actuellement en exil, avec sa femme et son enfant, au village de PARABEL, province de Tomsk (Sibérie). Un certain nombre d'autres camarades sont exilés à Parabel. Parmi eux : Boris NEMERITZKI et sa femme, ALEXANDRE, frère de Yourii, et plusieurs autres.

16° LIAKH (Ekatherine). — Arrêtée à Moscou, en

été 1920, comme anarchiste. Envoyée administrativement au camp de concentration de Pertominsk (nord de la Russie), pour trois ans, et transférée ultérieurement aux îles de Solovki. Emprisonnée ensuite dans la prison politique cellulaire de Verkhné-Ouralsk. A l'expiration de son temps, vers la fin de 1925, Liakh fut de nouveau envoyée en exil à VÉLIKI-OUSTIOUG, province de Sévéro-Dvinsk (nord-ouest de la Russie). Elle s'imposa plusieurs fois des grèves de la faim de protestation, dont une de dix-huit jours qui la laisse actuellement dans un état de santé inquiétant.

17° CHLIAKHOVOI (Antoine). — Ouvrier. Arrêté à Kharkov en 1920. Déporté pour avoir correspondu avec des amis à l'étranger. Arrêté à nouveau en août 1926 pour la même raison, et envoyé à la prison politique cellulaire de VERKHNÉ-OURALSK pour trois ans

18° GARINE. — Ouvrier forgeron. Insoumis par principe sous le tsar et persécuté, dut finalement s'expatrier. En 1917, revint en Russie, participa à la Révolution, puis fut membre actif de la commune anarchiste de la province de Iaroslave. En 1919, fut condamné à cinq ans d'emprisonnement par le Tribunal Révolutionnaire Militaire de Iaroslave, comme insoumis par principe. Deux ans après, en 1921, fut libéré de la prison de Taganka, à Moscou (en même temps que les camarades Voline, Mratchny et d'autres), après intervention de quelques délégués de la Trade-Union Inter-

nationale. En juillet 1926, Garine fut de nouveau arrêté, quoique ne prenant, à ce moment-là, aucune part active au mouvement politique. En octobre, il fut envoyé en exil dans le sud de la Sibérie, pour ses opinions anarchistes, et aussi parce qu'il avait reçu une lettre d'un ami en exil.

19° STEPNAIA (Dora). — Ouvrière. Arrêtée et traînée de prison en prison, aboutit à Solovki, avec son petit enfant. Plus tard exilée à Toula, gravement malade. Arrêtée de nouveau récemment, exilée à ARKHANGEL.

20° WEGUER (Tamara). — Arrêtée à Moscou à la fin de 1922. Codamnée administrativement à trois ans d'emprisonnement aux îles de Solovki, puis transférée à la prison politique cellulaire de Verkhné-Ouralsk. A l'expiration de son temps, exilée pour trois ans à KOLPACHEVO, district de Narim (Sibérie).

21° OUKHINE. — Membre de la maison d'édition anarchiste « Golos Trouda », tolérée pendant un certain temps, et sous certaines conditions, par les bolcheviks. Arrêtée à Moscou sous l'inculpation de « distribution de littérature illégale ». Celle-ci consistait en un exemplaire de la brochure des mémoires de Bakounine, édité par « Golos Trouda » et dont la publication avait été officiellement autorisée, mais ultérieurement confisquée et brûlée. Envoyée administrativement à TACHKENT (Tourkestan).

22° STURMER (Kira). — Arrêtée à Petrograd, en ment pour trois ans à la prison politique cellulaire de VERKHNÉ-OURALSK (Sibérie).

23° ISEBSKAIA (Sophie). — Doctoresse. Avait déjà été emprisonnée comme anarchiste sous les tsars. Arrêtée par les Bolcheviks à Petrograd en été 1926. Exilée administrativement pour trois ans dans le district de NARIM (Sibérie).

24° KOURGANSKAIA (P.). — Ouvrière. Après avoir été arrêtée et traînée, pendant des années, de prison en prison (entre autres, aux îles de Solovki), fut exilée à TOULA où elle se trouve avec ses deux enfants, dans une situation très pénible. Contracta une maladie sérieuse.

25° GANCHINA (Elène). — Etudiante. Arrêtée en 1923 pour avoir appartenue à un cercle d'études libertaires. Resta longtemps aux îles de Solovki. Exilée dernièrement à KOLPACHEVO, district de Narim (Sibérie).

26° DOLINSKY (Efim). — Exilé dans la province de Tourkestan (sud-ouest de la Sibérie) en janvier 1924. Fut arrêté là avec un certain nombre d'autres camarades, en décembre de la même année. Actuellement à la prison politique cellulaire de VERKHNÉ-OURALSK.

27° FEDOROFF-POUNTZOFF. — Paysan-ouvrier. Arrêté en 1920 et envoyé au camp de concentration d'Arkhangel. Libéré après des grèves de la faim répétées, mais arrêté de nouveau peu après. Interné depuis 1924, pour trois ans, à la prison politique cellulaire d'IAROSLAVE. Quinze autres anarchistes sont détenus dans cette prison.

28° AKHRAMEIEFF. — Paysan. Arrêté depuis longtemps, fut finalement exilé à OUOT-SYSSOLSK, district de Kème (Sibérie). D'après les dernières nouvelles, a perdu la raison.

29° BELACHE (Victor). — Ouvrier. Participa au mouvement makhnoviste et à la lutte armée contre Dénikine. Arrêté en 1920. Exilé à TACHKENT (Tourkestan).

30° CHKOLNIKOFF. — Arrêté à Moscou, en 1921. Exilé dans le district d'Arkhangel, en 1922. Enlevé et déporté à Tachkent (Tourkestan). Enlevé de nouveau et envoyé en prison à Tobolsk. Relâché et installé à Tobolsk. Récemment, il a été transféré à la prison de Boutirki (Moscou). On l'y installa, malgré son état de santé alarmant, dans une cellule humide. Il protesta et exigea une autre cellule. Après 5 mois de vaines réclamations, en désespoir de cause, il se décida à en finir en se brûlant. La tentative ne réussit qu'à moitié : il brûla ses vêtements et se fit des brûlures atroces, surtout aux pieds. Actuellement, il se trouve à la prison cellulaire d'IAROSLAVL. Il ne peut marcher autrement qu'à l'aide de béquilles.

31° BARON (Aron). — Ouvrier. Anarchiste depuis de longues années, avait déjà été persécuté sous le tzarisme, fut exilé et se réfugia en Amérique où il prit une part active au mouvement ouvrier et révolutionnaire. Au début de la Révolution, en 1917, il retourna en Russie, où il participa, en qualité d'anarchiste, à divers actes révolutionnaires. En novembre 1920, il fut arrêté par les bolcheviks à Kharkov, enfermé dans la « prison intérieure » de la Tcheka, à Moscou, puis à la prison de Boutirki.

Après les incidents survenus à Boutirki, il fut transféré à la prison d'Orel. Il fit, à plusieurs reprises, la grève de la faim, et passa un an et demi dans différentes prisons de province (Iaroslavl, Wladimir, etc.), et fut finalement ramené à Karkhov, en 1922, où il fut condamné par le Comité Central Exécutif Ukrainien à être exilé à l'étranger, sans droit de retour en Russie. Il fut mis en liberté pour avoir le temps de préparer son départ, mais lorsqu'il se présenta à la *Guépéou* pour son passeport, il fut de nouveau arrêté. Pour protester, il déclara la grève de la faim, ce qui ne l'empêcha pas d'être condamné administrativement (sans jugement) à trois ans de détention dans le camp de Pertominsk. En 1923, il fut transféré, avec d'autres anarchistes, aux îles de Solovki, où il contracta une sérieuse maladie des yeux. Après expiration de sa peine à Solovki, Baron fut exilé, par voie administrative, à Biysk, ville de la province d'Altaï, en Sibérie. En 1925, il fut arrêté à

nouveau pour avoir correspondu avec des camarades à l'étranger et envoyé à Ienisséï, où il fut arrêté une fois de plus et envoyé dans un lieu encore plus isolé, KARASINO, petit hameau du district de Tourowkhansi, où la poste ne parvient que trois fois par an.

32° TARASSIUK-KABASS (Jean). — Ouvrier. Arrêté en novembre 1920 à Kharkov et, après plusieurs grèves de la faim et transferts de prison en prison, envoyé administrativement pour deux ans au camp de concentration de Kholmogor. Après les brutalités qui furent infligées aux anarchistes, en novembre 1922, il fut transféré au camp de Pertominsk. Remis en liberté après expiration de son temps, il fut, bientôt après, arrêté à nouveau et envoyé en exil à Briansk où il fut arrêté encore et expédié à Arkhangel. En 1926, il fut encore une fois arrêté pour avoir correspondu avec des amis à l'étranger et enfermé à PÉTROPAVLOVSK.

33° TCHARINE (Jean). — Arrêté en novembre 1920, à Kharkov, en même temps que Baron, et soumis au même traitement que lui. Tomba sérieusement malade à Solovki, des suites d'une affection gastrique et pulmonaire. Par de nombreuses grèves de la faim, ayant duré de sept à treize jours, il réussit à obliger les autorités à le transférer dans la prison de Boutirki à Moscou, où il passa plusieurs mois à l'infirmerie. Son état empira de plus en plus et lorsqu'il fut presque à la mort, la Guépéou permit à ses amis de le placer dans

un sanatorium, toujours sous la surveillance de la police. Sa vie fut sauvée, mais lorsqu'il commença à reprendre des forces, il fut de nouveau exilé administrativement pour trois ans à ELISAVETGRAD.

34° OLONETZKY (Alexis). — Etudiant, arrêté à Kharkhov, en novembre 1920. Passa par les prisons de Boutirki, Orel, Wladimir, Kharkov, etc., fit plusieurs fois la grève de la faim et, finalement, souffrant de rhumatismes, fut libéré en novembre 1922. Fut soudainement arrêté à nouveau en octobre 1925, comme anarchiste, et envoyé, administrativement, pour trois ans, aux Solovki. Son état s'aggrava d'une maladie de cœur. Après l'évacuation des Solovki, Olonetsky fut transféré à la prison politique cellulaire de VERKHNÉ-OURALSK. Il supporta plusieurs grèves de la faim de longue durée.

Il est maintenant en exil à TACHKENT.

35° GOTMAN (Lia). — Ouvrière. Participa au mouvement professionnel et libertaire en Russie et aux Etats-Unis où elle émigra. Rentra en Russie en 1917 et milita en Ukraine. Arrêtée à Kharkov, en novembre 1920, fut traînée de prison en prison, resta longtemps à Solovki, subit de pires traitements, fut relâchée, rearrêtée, etc... Dernièrement, exilée à ELISAVETGRAD.

36° KEVRIK (Véra). — Jeune ouvrière, arrêtée à Moscou, en 1921, comme anarchiste. « Condamnée » administrativement à trois années de camp de Solovki,

où elle contracta la tuberculose. Très malade elle fut ensuite exilée à Biysk (Sibérie). Une somme d'argent, qui lui a été envoyée à cette adresse par le Comité de Secours de Paris, revint aux envoyeurs avec la mention : « Inconnue ». Toutes les traces de cette camarade furent perdues depuis. Tous les efforts pour la retrouver restèrent vains.

Vera Kévrik est-elle emprisonnée ? Est-elle morte ? Et fut-elle fusillée ?...

37° CHULMANN (Raïa). — Etudiante, arrêtée à Pétrograd le 8 février 1925, au cours d'une réunion mémoriale de Kropotkine. Fut « condamnée » administrativement à la prison et enfermée à Verkhné-Ouralsk. Après les violences horribles infligées aux détenus de cette prison, en 1926, Raïa montra des signes d'une affection mentale. Grâce aux relations de ses parents avec les milieux bolchevistes dirigeants, on obtint l'autorisation de transférer la malade dans un hôpital de Moscou, sous la surveillance de la *Guépéou*.

D'après les dernières nouvelles, la *Guépéou* vient de décider que Chulmann, guérie, devait réintégrer sa prison. En cours de route, la camarade a eu deux crises de folie.

*
* *

Comme nous l'avons déjà dit, ce qui précède ne constitue que des cas isolés parmi de *nombreux cas*

analogues de persécutions politiques. Ils suffisent à caractériser le véritable esprit de la dictature bolcheviste et l'attitude des gouvernants russes à l'égard des révolutionnaires restant immuablement fidèles à leur idéal.

Comment on trompe les Délégués Ouvriers étrangers

Il est souvent question de témoignages de soi-disant délégués envoyés en Russie et rentrés chez eux, après un séjour de quelques mois à Moscou et dans d'autres villes, enchantés de ce qu'ils ont vu « là-bas ».

Nous affirmons catégoriquement que ces délégués sont toujours savamment trompés par les autorités bolchevistes. On leur montre ce qu'on *veut* leur montrer. On les dupe par des moyens savamment préparés à l'avance.

Jamais aucun délégué ne put rendre visite aux révolutionnaires emprisonnés ou aux exilés dans les lieux que nous avons signalé.

Seule une délégation mixte possédant toutes les garanties nécessaires et pouvant se mouvoir en Russie librement, allant où bon lui semblera et parlant à qui elle voudra parler, pourra obtenir des renseignements sérieux.

Citons un exemple récent de la façon dont les délégués sont trompés.

Récemment une délégation ouvrière française visita la Russie. Les Bolcheviks lui montrèrent « tout ». Les délégués demandèrent à voir les condamnés politiques détenus à Moscou, mais les autorités les assurèrent solennellement qu' « il n'y avait pas de prisonniers politiques à Moscou ».

Quelques-uns des délégués ne parurent pas convaincus. De retour en France, l'un d'eux s'dressa à nous, nous demandant la preuve qu'au moment de la visite de la délégation française, il y avait des prisonniers politiques à Moscou, à savoir entre le 20 et le 30 octobre 1926.

Nous étions, fort heureusement, en possession d'une preuve officielle, des plus indiscutables, de la présence de détenus politiques dans la prison de Moscou (Boutirki) au moment où les Bolcheviks assuraient les délégués français qu'il n'y avait pas de détenus politiques à Moscou. Nous communiquâmes cette preuve au délégué qui nous la demandait.

Cette preuve consiste en un reçu signé dans la prison de Boutirki, à Moscou, d'une somme de (250 fr.), (20 roubles), envoyée par nous à Fédor Motchanovsky, un détenu politique à Boutirki. L'argent avait été expédié par la Banque Commerciale et Industrielle de l'U.R.S.S., l'expéditeur étant F. Fléchine, membre du Comité de Secours, son nom figure sur le

reçu. Ce reçu fut, en outre, signé dans la prison de Boutirki, par A. Radsko, — sur autorisation de Motchanovski, — comme « collaborateur et aide aux Prisonniers Politiques. »

Le reçu est daté du 6 octobre 1926 et dûment légalisé. Nous avons reproduit dans le *Libertaire* du 26 novembre 1926, le fac-simile de ce document :

BANQUE COMMERCIALE
ET INDUSTRIELLE DE L'U.R.S.S.
(PROMBANK)

A remettre au prisonnier politique
Fédor Motchanovsky,
Prison Boutirki.

Poste-Câble n° p. 269 a/38073
Roubles 20.. 6/
MOSCOU.

REÇU de la *Banque Commerciale et Industrielle de l'U.R.S.S.*

Roubles : 20 roub. vingt roubles reçus de la part de S. Fléchine avec autorisation de Motchanovsky.

(*Signature*) :
A. RADSKO,
Collaborateur, aide aux Prisonniers politiques.

Mois ..... date.... 26/X 1926.

NOTRE CONCLUSION

Une honnête Proposition et de légitimes Exigences

Nous venons de fournir aux travailleurs de toutes tendances une information serrée et précise sur les abominables persécutions politiques en Russie bolcheviste.

Nous voulons croire que les Lecteurs ne se borneront pas seulement à prendre connaissance des faits. Ces faits ayant troublé leur conscience, ils voudront protester et agir.

Il serait en effet étonnant que tous ceux qui élevèrent récemment leurs voix indignées contre l'horrible crime du gouvernement américain se taisent devant la répression hypocrite et abominable du gouvernement dit prolétarien de Russie.

Nous proposons donc une Commission d'enquête qui vérifiera l'exactitude des faits de répression politique que nous mettons à la charge des gouvernants bolchevistes.

Si ces faits sont exacts, la Commission d'enquête exigera et obtiendra la libération immédiate et sans condition des prisonniers et des exilés politiques révolutionnaires.

Elle exigera et obtiendra qu'en Russie une liberté de propagande soit accordée aux révolutionnaires sans plus de conditions qu'il n'en est imposé dans d'autres pays. Elle exigera et obtiendra que, dorénavant, les révolutionnaires qui seraient traqués et incarcérés pour leurs idées, bénéficient de moyens de défense sérieux et d'un régime politique digne de ce nom.

Cette Commission d'enquête serait composée de deux anarchistes français, de deux bolchevistes français, de deux autres éléments français ni anarchistes ni bolchevistes désignés par le Comité International de Défense Anarchiste. Cette Commission serait guidée dans ses investigations par deux révolutionnaires russes exilés à l'étranger. Le gouvernement russe serait admis à y adjoindre deux délégués.

Que craint-on d'une Commission d'enquête si impartialement composée ?

Si nous avons menti, si nos camarades ne sont point persécutés en Russie, que risque-t-on à nous accorder cette Commission d'enquête ?

En tout cas, nous l'exigeons et nous demandons aux ouvriers communistes de France de se joindre à nous pour que satisfaction nous soit accordée.

Mais que l'on fasse vite puisque des nôtres souffrent là-bas pour leurs idées.

Le Comité International de Défense Anarchiste

NOVEMBRE 1927.